



Assemblée générale

Distr. générale
28 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 42 de l'ordre du jour provisoire*

Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en réponse à la demande de l'Assemblée générale qui, dans sa résolution 57/190 du 18 décembre 2002, a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements énoncés dans le Document final de sa vingt-septième session extraordinaire intitulé « Un monde digne des enfants », dans lequel il indiquerait les problèmes et les contraintes rencontrés et ferait des recommandations sur les mesures à prendre pour faire de nouveaux progrès, et de lui présenter ce rapport à sa cinquante-huitième session.

* A58/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-10	3
II. Progrès réalisés dans la suite donnée à la session extraordinaire consacrée aux enfants	11-48	4
A. Progrès à l'échelle mondiale	13	5
B. Progrès par région	14-36	5
C. Mesures prises par les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile	37-43	10
D. Une réponse coordonnée du système des Nations Unies	44-48	11
III. Progrès accomplis dans les quatre principaux domaines	49-84	13
A. Promotion d'une existence meilleure et plus saine	50-66	13
B. Assurer une éducation de qualité	67-71	16
C. Protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence ..	72-78	17
D. Lutte contre le VIH/sida	79-84	18
IV. Aller de l'avant	85-92	20

I. Introduction

1. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui s'est tenue du 8 au 10 mai 2002, était la première session de l'Assemblée consacrée exclusivement aux enfants. C'était également la première fois que les délégations à l'Assemblée comprenaient des enfants en tant que membres officiels. La vingt-septième session extraordinaire a été convoquée pour examiner les progrès réalisés depuis le Sommet mondial pour les enfants de 1990 et revitaliser l'engagement de la communauté mondiale à l'égard des enfants.

2. À la session extraordinaire, les délégations de 190 pays ont adopté une Déclaration et un Plan d'action intitulés « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), par lesquels leurs gouvernements se sont engagés à atteindre un certain nombre d'objectifs spécifiques, assortis de délais, en faveur des enfants et des jeunes, centrés sur : a) la promotion d'une existence plus saine; b) l'offre d'une éducation de qualité; c) la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; et d) la lutte contre le VIH/sida.

3. Les délégations ont également exprimé l'engagement de leurs gouvernements concernant un cadre d'action comprenant les éléments suivants :

a) Élaboration ou renforcement de plans d'action nationaux et, le cas échéant, régionaux en faveur des enfants, comprenant une série de buts et de cibles mesurables et assortis de délais, fondés sur le Plan d'action, à atteindre d'ici à la fin de 2003, avec une large participation de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales (ONG) et les enfants;

b) Renforcement de la planification, de la coordination, de la mise en oeuvre et de l'allocation de ressources aux enfants à l'échelle nationale et intégration des objectifs internationaux d'« Un monde digne des enfants » dans les politiques et plans des gouvernements nationaux;

c) Création d'organes nationaux chargés de la promotion et de la protection des droits des enfants, ou renforcement de ces organes;

d) Suivi régulier de la situation des enfants au niveau national et examens périodiques des progrès accomplis dans la réalisation du programme global.

4. La Déclaration et le Plan d'action constituent l'engagement de la communauté internationale d'agir de concert afin d'instaurer un monde meilleur pour les enfants. Leurs quatre objectifs principaux renforcent la Déclaration du Millénaire et les Objectifs de développement du Millénaire, sept d'entre eux concernant directement les droits des enfants. Ainsi, l'instauration d'« Un monde digne des enfants » représenterait une contribution majeure à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire dont la mise en oeuvre est d'une importance cruciale pour les enfants.

5. « Un monde digne des enfants » marque une étape dans la réalisation des idéaux et normes énoncés dans la Convention relative aux droits des enfants et dans les Protocoles facultatifs y relatifs.

6. On notera qu'« Un monde digne des enfants », la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable¹ et le Plan d'application² adopté au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, se renforcent mutuellement. Miser effectivement sur les enfants est un moyen de

contribuer activement à un développement durable véritable. Des enfants sains, bien nourris et instruits deviennent de jeunes adultes productifs, lesquels peuvent devenir des parents sains et éduqués – véritable mesure du développement durable.

7. Les objectifs relatifs au VIH/sida énoncés dans « Un monde digne des enfants » sont fermement ancrés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (résolution S-26/2, annexe) adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session extraordinaire sur la question. Les objectifs et engagements de la Déclaration concernant la santé, le développement et la protection des enfants, des jeunes, des femmes et des familles sont d'une importance capitale pour la réalisation des objectifs d'« Un monde digne des enfants » et des Objectifs de développement du Millénaire.

8. Le Consensus de Monterrey, adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey (Mexique), en 2002³, a réaffirmé la détermination de la communauté mondiale d'allouer des ressources supplémentaires au développement. Les études montrent que les investissements en faveur des enfants peuvent avoir des taux de rendement économique et social plus élevés qu'aucun autre type d'investissement public ou privé. Un investissement d'un dollar dans des programmes globaux de développement de l'enfant permet de réaliser sept dollars d'économie sur les dépenses futures. Le programme d'« Un monde digne des enfants » constitue donc une passerelle naturelle entre le Consensus de Monterrey et la Déclaration et Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable.

9. L'examen de la suite donnée à la session extraordinaire consacrée aux enfants se déroule dans le contexte du suivi coordonné des autres grandes conférences internationales et réunions au sommet. Prises dans leur ensemble, ces activités constituent un programme de développement global dont l'objectif principal est l'élimination de la pauvreté. Les objectifs, cibles et indicateurs interdépendants de ces conférences aux niveaux mondial, national et infranational exigent d'adopter une approche intégrée et synergique en matière de suivi et de coordonner étroitement les activités de planification, de programmation, de suivi et d'évaluation.

10. Le présent rapport a été établi comme suite à la résolution 57/190 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 2002. Il contient un rapport préliminaire sur les progrès réalisés dans le suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants dans la période depuis mai 2002, à l'échelle mondiale et par région; il souligne les mesures déjà prises dans les quatre principaux domaines d'action, et demande d'intensifier les efforts en vue de la réalisation des objectifs d'« Un monde digne des enfants ».

II. Progrès réalisés dans la suite donnée à la session extraordinaire consacrée aux enfants

11. Lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants, tous les pays se sont engagés à établir des plans d'action nationaux et, le cas échéant, régionaux, en faveur des enfants, ou à renforcer ceux qui existaient déjà, par divers mécanismes. Ces plans ont été expressément identifiés dans « Un monde digne des enfants » en tant que mesure de suivi immédiate à achever d'urgence d'ici à la fin de 2003,

première étape critique vers la mise en oeuvre des engagements pris à la session extraordinaire. Les plans fournissent un cadre aux pays, leur permettant de traduire les objectifs internationaux convenus en objectifs nationaux et infranationaux tenant compte des besoins et des situations au niveau local. Il met en place un mécanisme visant à faciliter la mise en oeuvre, le suivi et l'examen effectifs des objectifs.

12. Un an après la session extraordinaire, des mécanismes ont été mis en place dans de nombreux pays et des mesures concrètes ont été prises. Les partenariats ont été renforcés et les pays ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à agir. Les gouvernements, les fondations, les ONG, les organisations de la société civile, le secteur privé et les organismes des Nations Unies ont travaillé ensemble à divers niveaux pour assurer la mise en oeuvre enthousiaste et diligente de la Déclaration et Plan d'action. Toutefois, les mesures de suivi n'ont pas reçu une haute priorité dans tous les pays ou toutes les régions. Des efforts et des échanges de données d'expérience plus systématiques sont nécessaires pour concrétiser les engagements pris en faveur des enfants à la session extraordinaire.

A. Progrès à l'échelle mondiale

13. Globalement, des progrès sensibles ont été faits dans le suivi de la session extraordinaire, malgré les crises et les conflits qui affectent un certain nombre de pays et de régions malgré mai 2002. Près de 140 pays ont pris des mesures concrètes pour traduire les engagements en plans d'action nationaux et/ou les intégrer dans les plans et politiques existants. D'après les informations reçues de l'UNICEF à la fin de juillet 2003, 29 pays avaient achevé ou élaboré de nouveaux plans d'action en faveur des enfants et 64 élaboraient actuellement de tels plans ou allaient commencer à le faire. De plus, 10 pays ont actualisé leurs plans nationaux et 46 ont intégré le programme d'« Un monde digne des enfants » dans leurs politiques et plans nationaux, dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et dans les politiques sectorielles. De nombreux pays utilisent de multiples mécanismes pour le suivi de la session extraordinaire. Toutefois, les progrès ont été inégaux dans l'ensemble.

B. Progrès par région

Afrique subsaharienne

14. Environ la moitié des pays de l'Afrique subsaharienne ont pris des mesures de suivi concrètes. En Afrique orientale et en Afrique australe, six pays avaient commencé à établir des plans d'action nationaux, ou allaient le faire, et sept autres avaient intégré le programme d'« Un monde digne des enfants » dans les plans nationaux existants, les stratégies de lutte contre la pauvreté et les politiques sectorielles. Dans 14 pays, de nombreuses activités de sensibilisation ont été organisées après la session extraordinaire. Cinq pays ont saisi l'occasion de la Journée de l'enfant africain et deux celle de la Journée internationale de la radio et de la télévision en faveur des enfants pour diffuser des informations sur la session extraordinaire. « Un monde digne des enfants » a été largement diffusé dans de nombreux pays et une version pour enfants – « Un monde digne de nous » – a été diffusée dans quelques pays. De nombreux ateliers et manifestations sportives et culturelles ont été organisés pour transmettre le message de la session extraordinaire.

au grand public. Dans certains pays, des enfants et des jeunes ont participé au processus de suivi.

15. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, huit pays élaborent actuellement des plans d'action nationaux, ou commenceront à le faire, et huit autres ont intégré le programme d'« Un monde digne des enfants » dans les plans nationaux, les stratégies de lutte contre la pauvreté et les politiques sectorielles. Une réunion sur les enfants et la pauvreté a été organisée conjointement, en mai 2003, par l'Union européenne, le système des Nations Unies, la Banque africaine de développement et d'autres organismes africains. Les participants ont examiné la situation des enfants et les représentants gouvernementaux se sont engagés à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs énoncés dans « Un monde digne des enfants ».

16. Au niveau régional, l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et l'UNICEF participent à l'établissement d'un rapport majeur sur la situation des enfants en Afrique. Ce document, qui sera mis à jour tous les deux ans, analysera la situation des enfants par rapport aux engagements pris à la session extraordinaire et assurera le suivi de la Déclaration du Caire sur les enfants africains, adoptée en 2001 par l'Organisation de l'unité africaine. L'UNICEF et la Commission économique pour l'Afrique ont également établi un document intitulé « Le NEPAD et les jeunes » (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique), qui préconise des actions aux niveaux national, régional et international pour traiter des questions prioritaires comme le VIH/sida et l'éducation des filles dans le cadre du NEPAD et demande d'inclure la question du bien-être des enfants dans le mécanisme d'évaluation intra-africaine.

17. Des parlementaires et des ONG ont apporté leur appui au suivi de la session extraordinaire. Par exemple, la coalition des ONG africaines en faveur des enfants, qui a convoqué une conférence panafricaine en juin 2003, a adopté un cadre juridique et stratégique pour le suivi de la session et approuvé un plan d'action quinquennal.

Asie

18. En Asie de l'Est et dans le Pacifique, 15 pays ont établi ou sont en train d'établir des plans d'action nationaux. Un pays a décidé de mettre en oeuvre les objectifs du Millénaire pour le développement et la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau local, tandis qu'un autre a intégré le programme d'« Un monde digne des enfants » dans son plan de développement national. Au troisième Forum de l'Asie de l'Est et du Pacifique sur les enfants et les jeunes, tenu en décembre 2002, les jeunes et les organisations de jeunes ont échangé des données d'expérience et examiné les moyens de renforcer les mesures de suivi de leurs pays respectifs. Ils ont mis au point des stratégies et projets concrets, y compris dans le domaine de la coopération régionale, des activités de plaidoyer, de la recherche, de la formation et du renforcement des capacités. Ils ont également rédigé une déclaration à l'intention des gouvernements, des ONG et des organisations de la société civile de la région afin de leur demander instamment d'appuyer une participation active des enfants et des jeunes.

19. La sixième Consultation ministérielle de l'Asie de l'Est et du Pacifique sur les enfants, qui s'est tenue en mai 2003, en Indonésie, a examiné les progrès réalisés dans la région en faveur des enfants par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement et à ceux d'« Un monde digne des enfants ». Les pays ont décidé de

consolider les droits des enfants et de renforcer les partenariats en leur faveur et avec eux. Le Consensus de Bali, engagement régional et plan d'action pour tous les pays de la région visant à améliorer les droits des enfants, a été adopté à la Consultation. Les pays membres sont convenus de stratégies ayant pour but de renforcer la planification nationale et d'assurer la coordination, la mise en oeuvre et les moyens afin d'honorer les engagements qu'ils ont pris en faveur des enfants. Lors de l'examen de la situation, la région a identifié l'éducation comme étant un objectif primordial, avec quatre questions constituant des priorités régionales : la lutte contre l'exploitation sexuelle et commerciale et la traite des enfants; la lutte contre le VIH/sida; l'amélioration de la nutrition; et la réduction de la mortalité maternelle et néonatale.

20. En Asie du Sud, cinq pays ont établi des plans d'action nationaux; un pays a intégré le programme d'« Un monde digne des enfants » dans le cadre de développement national, dans le contexte du rapatriement, de la réinsertion et de la reconstruction; un autre intègre actuellement le programme dans les mécanismes de planification nationaux existants; et un pays a élaboré une stratégie de lutte contre la pauvreté reflétant ce programme.

21. Le processus consistant à établir des plans d'action nationaux a encouragé la création de partenariats et de réseaux parmi les parties concernées, par exemple avec les services postaux et les chambres de commerce. Depuis la session extraordinaire et le Forum connexe des enfants, de nombreux pays de la région ont noté une acceptation accrue de la participation des enfants aux décisions les concernant.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

22. La région a constaté une participation croissante et diverse au suivi de la session extraordinaire par les dirigeants politiques, les activistes de la société civile et les jeunes. Cela démontre clairement qu'il existe une volonté politique accrue de relever les nombreux défis auxquels se heurtent les efforts visant à créer une région digne des enfants. Sur 22 pays, trois ont achevé leurs plans d'action nationaux et 14 mettent à jour ceux qui existent déjà ou en établissent de nouveaux. Deux pays élaborent actuellement des plans sectoriels conformément au programme d'« Un monde digne des enfants » et huit ont intégré le programme dans des stratégies de réduction de la pauvreté et autres instruments directifs.

23. En juin 2002, la société civile émergente des pays de la région a pris une mesure importante en lançant à Sarajevo le réseau régional ONG/UNICEF pour les enfants. Regroupant les réseaux d'ONG nationaux représentant plus de 1 800 organisations de la société civile de tous les pays de la région, le statut et le plan d'action du Réseau régional comprennent des engagements visant à atteindre les objectifs d'« Un monde digne des enfants » dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les réseaux d'ONG nationaux ont été associés au processus d'élaboration des plans d'action nationaux et autres moyens d'action dans 18 pays. Le Réseau régional a également lancé sa première grande campagne de sensibilisation, « Leave no Child Out » (N'oublier aucun enfant), pendant son assemblée générale, en juin 2003, centrée sur les enfants confrontés à l'exclusion sociale en raison de la pauvreté, de handicaps, de déplacements, de leur sexe et de discrimination ethnique, de même que du fait de la stigmatisation résultant du placement en institution et du VIH/sida.

24. La participation des enfants et des jeunes constitue une priorité majeure dans la région pour la réalisation et la poursuite des objectifs énoncés dans « Un monde digne des enfants ». Dans 17 pays de la région, des résultats positifs ont été enregistrés en ce qui concerne la participation active des enfants et des jeunes à l'élaboration de plans d'action nationaux et autres moyens d'intervention les concernant.

25. La deuxième Conférence intergouvernementale sur les enfants en Europe et en Asie centrale, organisée conjointement par les Gouvernements de Bosnie-Herzégovine et allemand, doit se tenir à Sarajevo, en mai 2004. Son objectif est d'encourager les pays d'Europe occidentale, centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes à intégrer le programme décrit dans « Un monde digne des enfants » dans leurs cadres directifs et législatifs nationaux; à augmenter les ressources budgétaires allouées aux enfants; et à contrôler plus efficacement les progrès réalisés vers les objectifs fixés. La Conférence encouragera l'engagement politique et l'appui de la société civile, renforcera la participation de tous les secteurs de la société et tirera parti des cadres directifs et législatifs existants en faveur des enfants.

Amérique latine et Caraïbes

26. Le suivi de la session extraordinaire dans la région était centré sur l'élaboration de plans d'action nationaux et sur la mobilisation des dirigeants politiques, des médias, de la société civile et des enfants et des adolescents en faveur des droits de l'enfant et de la réalisation des objectifs énoncés dans « Un monde digne des enfants ». Cinq pays ont lancé de nouveaux plans d'action; trois devraient achever les leurs d'ici à la fin de 2003, et 13 autres établissent actuellement ces plans ou les achèvent.

27. Des mesures importantes ont également été prises à l'appui des efforts nationaux au niveau sous-régional. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a élaboré une stratégie pour le développement humain et social, dont les objectifs reflètent ceux d'« Un monde digne des enfants ». Elle a identifié comme principaux domaines d'action dans la sous-région le développement du jeune enfant, une éducation de base de qualité, la protection de l'enfance et la lutte contre le VIH/sida.

28. La mobilisation politique a été renforcée par le biais des sommets ibéro-américains qui rassemblent les présidents et chefs de gouvernement des pays hispanophones et lusophones d'Amérique latine et d'Europe. Le douzième Sommet ibéro-américain, qui s'est tenu en République dominicaine, à la fin de 2002, a été précédé d'une réunion ministérielle sur les enfants et les adolescents, centrée sur : a) le suivi spécifique de la session extraordinaire; b) la mise en oeuvre de tous les engagements ibéro-américains pris en faveur des enfants; et c) les mécanismes de contrôle et d'évaluation des progrès réalisés dans l'application des plans d'action nationaux dans la région.

29. De nombreux types de mobilisation sociale en faveur d'« Un monde digne des enfants » se sont déroulés dans la région. Le Manifeste pour une économie et une démocratie en faveur des enfants et des adolescents, publié par des intellectuels ibéro-américains, demande instamment aux institutions financières internationales, aux sociétés multinationales, aux organismes de coopération multilatérale et aux investisseurs privés de faire en sorte qu'aucun enfant ou adolescent ne souffre de la faim; que tous les enfants et adolescents aillent à l'école; et qu'aucun enfant ou

adolescent ne soit contraint de travailler ou ne soit victime d'exploitation et de maltraitance. Le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a participé au suivi de l'élaboration des plans d'action nationaux en faveur des droits des enfants dans la région.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

30. Malgré l'atmosphère de conflit et d'incertitude qui règne dans la région, trois pays ont élaboré des plans d'action nationaux tandis que cinq sont en train ou sur le point de le faire. Deux pays ont intégré le programme « Un monde digne des enfants » dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté et leurs approches sectorielles en matière de développement.

31. Certaines organisations sous-régionales ont pris des mesures de suivi. Le Sommet arabe a adopté en mars 2002 à Beyrouth une résolution d'ensemble intitulée « Un monde arabe digne des enfants » qui engage les pays arabes à oeuvrer en faveur des enfants conformément aux objectifs du programme « Un monde digne des enfants ». La Ligue des États arabes tiendra sa troisième conférence de haut niveau sur les enfants en janvier 2004. En prélude à cette conférence, la Ligue et l'UNICEF collaborent à l'élaboration d'un rapport sur les enfants dans le monde arabe. En juillet 2003, lors d'une rencontre de consultation visant à coordonner et à renforcer les efforts pour donner suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, les organisations de la société civile sont convenues d'organiser le deuxième Forum de la société civile arabe sur les enfants en Jordanie en décembre 2003.

32. En mai 2003, l'Institut arabe pour les droits de l'homme a organisé un séminaire régional sur la suite donnée à la session extraordinaire. Les rapports des organisations non gouvernementales au Comité des droits de l'enfant ont été mis à profit pour établir une corrélation entre la suite donnée à la session extraordinaire et l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Un site Web régional administré par une organisation non gouvernementale a été mis en place comme instrument pour l'établissement de réseaux et l'échange d'informations.

Pays industrialisés

33. Plusieurs pays industrialisés ont pris des mesures depuis la session extraordinaire, quoique assez lentement. Six pays ont achevé leur plan d'action national ou en ont rédigé un projet et 12 autres sont en train d'en élaborer un. Les enfants et les jeunes, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile participent activement à la plupart de ces processus.

34. De nombreux pays ont organisé des consultations et des campagnes de sensibilisation et d'information par les médias afin de toucher la population et de l'associer aux activités. Quelques pays ont étudié les moyens de promouvoir la suite à donner à la session extraordinaire en ayant recours aux politiques et programmes d'aide publique au développement. Les comités nationaux pour l'UNICEF et les autres organisations non gouvernementales et organisations de la société civile ont occupé une place de choix dans le renforcement des activités de suivi.

35. Certaines activités régionales entreprises en Europe ont suscité davantage d'intérêt et de mesures de la part des gouvernements et des partenaires de la société civile. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et l'UNICEF ont organisé

une réunion de parlementaires en décembre 2002 pour examiner la suite donnée au programme « Un monde digne des enfants », l'accent étant mis en particulier sur l'exploitation sexuelle et la participation des enfants. Des organisations non gouvernementales d'Europe occidentale ont tenu une première réunion pour intensifier la collaboration dans le cadre de la suite à donner à la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

36. De nombreuses municipalités en Europe ont été mobilisées pour donner suite à la session extraordinaire dans le cadre de l'Initiative des villes amies des enfants, et un réseau européen de villes amies des enfants a été créé. Le Réseau européen des médiateurs des enfants favorise activement la création de nouvelles institutions indépendantes pour les enfants en Europe et dans d'autres régions.

C. Mesures prises par les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile

37. Le processus visant à donner suite à la session extraordinaire se distingue par l'enthousiasme dont font preuve les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile aux niveaux international, régional et local ainsi que les parlementaires, les dirigeants religieux, les communautés, les familles, les jeunes et les enfants qui y participent, dont certains jouent un rôle de premier plan dans leur pays.

38. Le Comité d'organisation du Mouvement mondial en faveur des enfants, alliance comprenant des organisations non gouvernementales internationales et l'UNICEF, et le Forum sur les droits de l'enfant, collectif mondial d'organisations non gouvernementales, ont entrepris diverses activités aux niveaux mondial et national pour sensibiliser l'opinion au programme « Un monde digne des enfants ». Les responsables de l'Alliance des jeunes, groupe directeur nouvellement constitué et mobilisant environ 120 millions d'enfants et de jeunes, ont récemment conjugué leurs efforts pour promouvoir le programme.

39. À sa réunion préparatoire, en avril 2003, l'Union interparlementaire a examiné les moyens par lesquels les parlementaires pourraient protéger les enfants contre la maltraitance, l'abandon et d'autres formes de violence. Il est indispensable que les parlementaires jouent un rôle directeur pour que des réformes législatives soient mises en oeuvre en vue de la réalisation des objectifs définis dans « Un monde digne des enfants » et dans la Déclaration du Millénaire.

40. Dans de nombreux pays, les partenariats entre les secteurs public et privé sont encouragés en vue d'appuyer les activités en faveur des enfants. Quelques initiatives ont été prises en Amérique latine et en Asie de l'Est. Les médias et plusieurs réseaux de communication, notamment le réseau de communication pour les droits des enfants et des adolescents en Amérique latine et dans les Caraïbes, s'attachent à faire connaître le programme « Un monde digne des enfants ».

41. La Conférence mondiale sur la religion et la paix, coalition internationale de représentants des principales religions du monde, a engagé ses dirigeants à participer à la suite donnée à la session extraordinaire et au Mouvement mondial en faveur des enfants dans le cadre de sa Commission permanente sur les enfants et la famille. Au Nigéria, en juin 2003, des dirigeants religieux africains ont formé le Conseil africain des chefs religieux, groupe interconfessionnel continental, pour

favoriser l'action concertée menée par les dirigeants religieux en vue de la réalisation des objectifs de la session extraordinaire liés au VIH/sida et à la violence et pour surveiller l'application des plans d'action nationaux sur le continent. L'UNICEF et la Conférence mondiale ont également réaffirmé leur partenariat à travers l'Afrique et élaborent actuellement des plans pour des partenariats à l'échelle mondiale portant sur le programme « Un monde digne des enfants ».

42. En juillet 2002, le Conseil épiscopal latino-américain et l'UNICEF ont renforcé leur collaboration pour le suivi de la session extraordinaire en s'engageant à accroître leurs activités communes en faveur des enfants dans les domaines de la lutte contre le VIH/sida, de l'enregistrement des naissances, du développement du jeune enfant, du travail des enfants, de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle des enfants et des enfants soldats. En juillet 2003, à Santa Fé de Bogota, l'UNICEF et le Conseil épiscopal ont décidé de lancer conjointement une publication pour évaluer les progrès accomplis et tirer parti des expériences réussies de leur collaboration. Cette publication faciliterait l'échange de données d'expérience non seulement en Amérique latine mais aussi dans d'autres régions.

43. L'Organisation de la Conférence islamique (OCI) a adopté une résolution sur les soins aux enfants et leur protection dans le monde islamique en mai 2003. Le Plan d'action de « Un monde digne des enfants » y est reconnu comme une référence pour les mesures à prendre par les 57 pays islamiques, jetant ainsi les bases d'autres mesures dans ces pays.

D. Une réponse coordonnée du système des Nations Unies

44. Le système des Nations Unies donne à la session extraordinaire consacrée aux enfants une suite coordonnée avec l'application des textes issus des récentes grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies. Les efforts ont porté sur l'appui aux programmes et la collaboration interinstitutions, le plaidoyer, les stratégies de communication, la mobilisation des ressources, la mise en place de partenariats et d'alliances ainsi que de l'examen, du point de vue quantitatif et qualitatif, des progrès accomplis par les États Membres.

45. Des efforts sont entrepris pour faire en sorte qu'ils soient tenus compte des objectifs, cibles et stratégies du programme « Un monde digne des enfants » dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les organismes des Nations Unies oeuvrent également avec la Banque mondiale et certains organismes bilatéraux en vue de l'incorporation du programme « Un monde digne des enfants » et des objectifs du Millénaire pour le développement dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les politiques sectorielles.

46. Plusieurs organismes des Nations Unies et autres organisations internationales ont pris des mesures d'appui au programme « Un monde digne des enfants ». En mai 2003, l'Assemblée mondiale de la santé a approuvé de nouvelles orientations stratégiques pour la santé des enfants et des adolescents et le développement. Cette stratégie, qui va dans le sens des objectifs visés par « Un monde digne des enfants », définit les éléments indispensables pour réduire la mortalité et l'incapacité à long terme chez les enfants. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), de concert avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'UNICEF et d'autres partenaires, a lancé l'Alliance pour un environnement sain pour les enfants

au Sommet mondial du développement durable afin d'intensifier l'action menée à l'échelle mondiale pour réduire les risques écologiques pour la santé des enfants. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont contribué à la réalisation des objectifs relatifs à la nutrition et collaborent avec d'autres organismes des Nations Unies à la recherche de solutions aux causes fondamentales et profondes de la malnutrition chez les enfants. Le PAM et l'UNICEF ont mis au point un ensemble d'interventions en matière d'alimentation scolaire, de santé et d'éducation à l'intention des enfants. Lors de l'examen des rapports périodiques des États parties, le Comité des droits de l'homme évoque l'état d'avancement des plans nationaux dans ses consultations avec les États parties et dans les recommandations qu'il leur fait.

47. La corrélation étroite entre « Un monde digne des enfants » et les objectifs du Millénaire pour le développement et le suivi coordonné des conférences internationales facilitent la surveillance des progrès accomplis par divers organismes des Nations Unies. Les rapports annuels du Secrétaire général sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont relancé la collaboration en matière de suivi des activités dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la réduction de la pauvreté et du développement durable au sein du système des Nations Unies. Le Rapport sur le développement humain publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) permet de faire le point par pays des progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. En ce qui concerne la promotion d'une vie saine, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, l'OMS et la Banque mondiale aident les pays à améliorer la collecte et l'utilisation des données sur les systèmes de santé et les résultats obtenus. Dans le domaine de l'éducation de base, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'UNICEF et la Banque mondiale ont resserré leur collaboration en matière de suivi de la collecte des données. La FAO, l'UNICEF et le PAM collaborent dans les domaines de la nutrition et de la sécurité alimentaire. En ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida, tous les organismes qui parrainent le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) apportent un appui coordonné aux États Membres. En ce qui concerne la protection des enfants contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence, le projet « Understanding Children's Work » (Comprendre le travail des enfants), initiative conjointe de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'UNICEF et de la Banque mondiale, a analysé un large éventail de données relatives au travail des enfants. En outre, l'UNICEF collabore largement avec les organisations non gouvernementales, notamment le Social Science Research Council et le Conseil norvégien pour les réfugiés au niveau mondial, et avec bien d'autres au niveau national, pour faire le point de la situation des enfants touchés par les conflits armés.

48. *Childinfo*, logiciel mis au point par l'UNICEF pour stocker, organiser et diffuser des données socioéconomiques au moyen de tableaux, de diagrammes et de cartes, est actuellement utilisé dans plus de 50 pays dans le monde. Les gouvernements l'ont adopté pour leur usage interne. *Devinfo*, issu de *Childinfo*, est actuellement à l'essai et sera présenté aux équipes de pays des Nations Unies au début de 2004 pour aider les pays à suivre les progrès accomplis vers les objectifs du Millénaire pour le développement.

III. Progrès accomplis dans les quatre principaux domaines

49. Un an après la session extraordinaire, les principaux indicateurs statistiques pour la réalisation des objectifs dans les quatre domaines que sont la promotion d'une existence meilleure et plus saine, la promotion d'une éducation de qualité, la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence et la lutte contre le VIH/sida n'ont guère changé. Cela étant, d'importantes mesures et initiatives ont été prises qui, à moyen et à long terme, contribueront à leur réalisation.

A. Promotion d'une existence meilleure et plus saine

50. Malgré les progrès accomplis au cours de la dernière décennie pour promouvoir une existence meilleure et plus saine, près de 11 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année. Il ressort d'une série de documents publiés récemment sur la survie de l'enfant⁴ que la sous-nutrition est une importante cause profonde des décès des enfants associés aux maladies infectieuses et aux effets combinés de maladies multiples. La pneumonie, la diarrhée, le paludisme et l'infection au VIH demeurent la cause première des décès d'enfants, en particulier en Afrique subsaharienne. Il existe des interventions efficaces à faible coût qui peuvent permettre d'éviter deux tiers de ces décès. Le problème est de savoir comment toucher les enfants, les femmes et les familles qui ont le plus besoin de ces interventions, comment assurer un accès équitable et comment appliquer les interventions pilotes prometteuses à l'échelle voulue.

51. Le nouveau programme accéléré de survie et de développement de l'enfant de l'UNICEF est une approche intégrée en matière de survie et de développement de la mère et de l'enfant qui se fonde sur des interventions peu coûteuses. Le programme, dont bénéficie plus de 16 millions de personnes dans 11 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ayant des taux de mortalité des moins de 5 ans élevés, vise à réduire la mortalité et la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, grâce à des programmes intégrés, dont le programme élargi de vaccination, de prévention et de prise en charge des principales maladies de l'enfant (paludisme, pneumonie, diarrhée, etc.) et à l'amélioration des soins prénatals pour les femmes. Ce programme complète les réformes entreprises dans le secteur de la santé à l'échelle nationale et les approches sectorielles et encourage la maîtrise nationale et locale des activités. Les pays participants intègrent de plus en plus ce programme dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les cadres de dépenses à long terme. À la fin de 2002, plus de 100 pays de toutes les régions avaient commencé à appliquer la Stratégie OMS/UNICEF de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et plus de 50 pays avaient commencé à la mettre en oeuvre au-delà des districts pilotes initiaux.

52. Complétant les efforts entrepris par l'UNICEF et l'OMS, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, alliance stratégique entre les secteurs privé et public, a contribué à mobiliser d'importantes ressources additionnelles pour accroître les taux de vaccination et les maintenir élevés et lancer de nouveaux vaccins améliorés contre les maladies de l'enfant.

53. Outre les programmes de vaccination réguliers existants, des efforts intensifs entrepris dans les pays à haut risque d'épidémies de rougeole ont permis que plus de 100 millions d'enfants soient vaccinés contre la rougeole dans plus de 20 pays au cours des trois dernières années.

54. L'Initiative pour l'éradication mondiale de la poliomyélite a connu des progrès significatifs au cours de l'année écoulée. Le nombre de pays où la poliomyélite est endémique est tombé à seulement sept et le nombre de cas de poliomyélite à l'échelle mondiale a été réduit de 99 %, passant de plus de 350 000 en 1988 à 1 918 en 2002. Malgré un déficit de financement, l'UNICEF, l'OMS, le Rotary International et les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis, ainsi que les pays du programme et les pays donateurs, sont déterminés à atteindre l'objectif de l'éradication de la poliomyélite dans le monde d'ici à 2005.

55. Au cours de l'année écoulée, le projet Faire reculer le paludisme a intensifié ses activités en appui aux objectifs intermédiaires définis dans la Déclaration d'Abuja et aux objectifs de « Un monde digne des enfants ». Le Fonds mondial pour lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme est une importante nouvelle source de financement pour la lutte contre le paludisme en Afrique. À ce jour, 25 pays et un groupe de pays ont obtenu au total 256 millions de dollars du Fonds pour une période initiale de deux ans en vue d'intensifier les activités de lutte contre le paludisme, avec possibilité de prorogation. La disponibilité récente de moustiquaires traitées à l'insecticide à effet durable offre une nouvelle possibilité significative de réduire considérablement la mortalité et la morbidité liées au paludisme et de contribuer à améliorer la santé et la productivité.

56. En 2002, l'UNICEF et l'OMS ont lancé la Stratégie mondiale pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants en vue de promouvoir l'allaitement maternel. Il y est demandé aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux autres entités d'appuyer une approche à trois volets en vue d'améliorer la nutrition des enfants grâce à un engagement plus ferme à l'échelle nationale, notamment l'adoption de lois et politiques et de systèmes de santé favorables aux enfants ainsi que l'appui aux communautés et aux familles.

57. Les participants à un colloque sur la nutrition et le VIH organisé par l'UNICEF et l'Alliance mondiale pour l'allaitement maternel en République-Unie de Tanzanie en août 2002 ont défini un programme commun pour réduire la transmission du VIH aux bébés par les mères infectées tout en veillant à protéger, promouvoir et appuyer l'allaitement maternel auprès de l'opinion générale. L'ONUSIDA, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS ont, ensemble, mis au point un cadre d'action prioritaire en matière de lutte contre le VIH/sida et d'alimentation des nourrissons qui offre une orientation pour la coordination des activités.

58. Des progrès continuent d'être accomplis pour protéger les enfants contre l'encéphalopathie et la perte des facultés d'apprentissage résultant des troubles dus à une carence en iode. Lors d'une réunion tenue à Moscou en octobre 2002, les producteurs de sel de trois pays d'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants (CEI) et des pays baltes se sont engagés à appliquer des programmes d'iodation universelle du sel; les efforts de sensibilisation ont été intensifiés à cette fin. Un certain nombre de pays font maintenant état de l'augmentation de la consommation de sel iodé.

59. L'Alliance mondiale pour une meilleure nutrition, lancée à la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale en mai 2002, a octroyé ses premières subventions à plusieurs pays, en appui aux programmes nationaux d'enrichissement des produits alimentaires. Pendant plusieurs années, le PAM a eu pour politique de fournir aux enfants mal nourris des aliments enrichis tels que les aliments composés, l'huile et le sel chaque fois que possible. En collaboration avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, le PAM met au point de nouvelles technologies d'enrichissement des aliments adaptées aux conditions locales. À réunion internationale annuelle du Grains Council en juin 2003 à Londres, les principaux producteurs et négociants mondiaux de céréales alimentaires ont décidé de participer à l'enrichissement de la farine et des aliments de base avec du fer et des vitamines. Cet engagement du secteur privé ouvre à nouveau la voie à l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants.

60. Des progrès sensibles ont été réalisés concernant la supplémentation en vitamine A; quelque 72 pays appliquent des programmes renforçant d'autres efforts de l'Initiative micronutriments. Près de 1,5 million de décès d'enfants sont maintenant évités chaque année et la santé et la nutrition de millions d'enfants s'améliorent grâce aux progrès continus dans ce domaine.

61. Plus de 33 pays en développement ont élaboré des politiques nationales sur la santé et le développement des adolescents, lesquelles soulignent qu'il est essentiel de fournir aux jeunes des informations, des connaissances et des services en matière de conseils et de santé et nécessaires que plusieurs secteurs, ainsi que la société civile, participent à l'action à mener en faveur de la santé et du développement des adolescents.

62. Des politiques nationales concernant le développement du jeune enfant ont été élaborées par 17 pays et sont en cours d'établissement dans 33 autres. Fondée sur les recommandations de l'UNICEF/OMS, une liste type des pratiques recommandées en matière de soins dispensés par la famille a été diffusée dans plus de 60 pays, portant notamment sur les soins de santé au foyer, l'hygiène, l'allaitement maternel et l'alimentation complémentaire, l'appui à la santé des femmes pendant la grossesse et l'éveil du jeune enfant.

63. Des efforts importants ont été faits pour améliorer l'accès à l'eau potable et aux installations d'assainissement. Depuis la session extraordinaire, quelque 86 pays ont mis en place de nouvelles installations au niveau infranational afin de faciliter l'accès des familles et des communautés à l'eau et à l'assainissement; et 10 pays d'Asie et d'Amérique centrale ont mis en oeuvre des programmes de décontamination de l'arsenic afin d'améliorer la qualité de l'eau.

64. En 2002, environ 72 pays ont mis en oeuvre des programmes d'éducation et d'information en matière d'hygiène communautaire, centrés sur l'amélioration des pratiques d'hygiène. Quelque 47 pays travaillent sur des programmes d'assainissement des écoles et d'hygiène scolaire, comportant la construction d'installations sanitaires séparées pour les filles, en tant que stratégie visant à améliorer les taux de scolarisation et de rétention des filles.

65. À la suite du Sommet mondial pour le développement durable, en 2002, le troisième Forum mondial de l'eau, tenu en mars 2003 au Japon, a aidé à déterminer de nombreux moyens de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne l'accès à l'eau et à l'assainissement. À cette occasion, l'UNICEF

et ses partenaires ont lancé l'Initiative WASH (eau, assainissement et hygiène pour tous) visant à assurer aux élèves, garçons et filles, des écoles primaires, l'accès à l'eau salubre et à des installations sanitaires séparées et propres. En collaboration avec le PAM et l'OMS, les enfants inscrits dans des programmes d'alimentation scolaire dans une trentaine de pays du monde entier reçoivent régulièrement des comprimés anthelminthiques.

66. On note des progrès continus en Afrique vers l'éradication de la dracunculose (infection par le ver de Guinée) grâce à des interventions en matière d'eau salubre. Le nombre de cas signalés est tombé d'environ 3,5 millions en 1986 à 54 487 en 2002 et plusieurs pays auront bientôt éradiqué totalement la maladie.

B. Assurer une éducation de qualité

67. Des progrès importants ont été faits concernant l'élargissement de l'accès de tous les enfants à l'éducation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Les données disponibles indiquent qu'à l'échelle mondiale, plus de 80 % des enfants d'âge scolaire sont scolarisés. Toutefois, plus de 100 millions d'enfants n'ont toujours pas accès à l'éducation. Il existe de très grandes disparités entre les régions, de même qu'entre les pays et à l'intérieur des pays, lesquelles affectent les filles, les enfants des zones rurales, les enfants autochtones et les enfants des ménages à faible revenu de manière disproportionnée. La réalisation des objectifs énoncés dans « Un monde digne des enfants » et des objectifs de développement du Millénaire exigera la mise au point de stratégies abordables et durables afin de traiter les questions relatives aux disparités. Il faudra à cette fin modifier la structure des investissements à l'échelle nationale et la répartition des coûts et avantages dans le domaine de l'éducation, éliminer les obstacles créant des disparités, par exemple en supprimant les frais de scolarité et autres redevances, et améliorer la qualité de l'enseignement et la pertinence des programmes scolaires.

68. Les objectifs énoncés dans « Un monde digne des enfants » en matière d'éducation sont très proches de ceux qui ont été fixés dans la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous adoptée en 1990 et de ceux du Forum mondial sur l'éducation tenu en 2000. Depuis la session extraordinaire, de nombreux pays ont mis au point des plans d'action concrets pour atteindre les objectifs en matière d'éducation. À la fin de 2002, au moins 22 pays avaient élaboré un plan en vue d'assurer l'éducation pour tous et d'autres avaient intégré les objectifs d'éducation dans leurs politiques et plans concernant ce secteur, leurs stratégies de lutte contre la pauvreté et leurs plans de développement nationaux.

69. L'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, lancée par le Secrétaire général au Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar en 2000, a permis d'établir de nombreux partenariats entre les organismes des Nations Unies, les organisations bilatérales et les groupes de la société civile. Tenant compte de l'avantage comparatif des participants, les partenariats ont réussi à sensibiliser l'opinion à la question de l'éducation des filles au niveau mondial. L'Initiative doit maintenant être développée aux niveaux régional et national pour fournir un appui effectif et coordonné à cet effort. L'initiative « 25 d'ici à 2005 », appuyée par l'UNICEF, vise à accélérer les progrès dans l'éducation des filles afin de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire la disparité entre les filles et les garçons dans l'éducation de base.

70. L'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, lancée par la Banque mondiale en avril 2002, a progressé : des ressources publiques accrues ont été allouées à l'éducation, la part des budgets d'éducation réservée à l'enseignement primaire a augmenté et l'efficacité des systèmes d'enseignement s'est améliorée grâce à un cadre indicatif. Ce cadre garantit des normes minimales pour le nombre d'élèves par classe, le nombre d'élèves par enseignant et le financement des dépenses non liées au personnel enseignant. Quelque 23 pays se sont associés à l'Initiative et élaboreront des plans dans le secteur de l'éducation utilisant le cadre indicatif de l'Initiative.

71. Afin d'améliorer la qualité de l'éducation de base et de réduire les cas de redoublement et d'abandon scolaire, de nombreux pays exécutent des programmes pour la formation pédagogique, l'aménagement des programmes et la mise au point de matériels d'enseignement. De plus en plus, l'UNICEF aide les pays à construire des écoles pour le bien-être des enfants. Cette intervention se fonde sur une approche globale et comprend la formation des enseignants à un apprentissage actif, centré sur l'enfant, et la fourniture en quantités suffisantes de matériel d'enseignement. Elle crée un environnement sain et accueillant, comprenant l'accès à l'eau salubre et des installations sanitaires séparées pour les garçons et les filles. L'UNESCO continue à collaborer avec les ministères de l'éducation, afin d'encourager une meilleure répartition des ressources pour obtenir de meilleurs résultats scolaires.

C. Protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence

72. Il est difficile d'obtenir des données de bonne qualité sur la violence, la maltraitance, le délaissement, l'exploitation et la discrimination dont les enfants sont victimes. De nombreuses manières, l'absence même de données fiables montre qu'il demeure nécessaire de renforcer l'engagement à l'égard de la protection des enfants. Il ressort des informations collectées au cours des 10 dernières années qu'environ 180 millions d'enfants sont soumis aux pires formes de travail des enfants, qu'environ 1,2 million d'enfants font l'objet de traite chaque année, que 2 millions d'autres sont exploités à des fins de prostitution et de pornographie, et que quelque 40 millions sont victimes de maltraitance et de délaissement.

73. Les instruments juridiques internationaux relatifs à la protection des enfants contre la violence, l'exploitation, la maltraitance et la discrimination ont été ratifiés par de nouveaux pays au cours de l'année écoulée. On compte maintenant 192 États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant; 143 à la Convention No 182 de l'OIT; 60 au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants; et 54 au Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Des progrès importants sont faits sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole contre la traite des personnes. Des mesures initiales ont été prises vers l'élaboration d'une nouvelle convention internationale sur les droits des personnes handicapées qui doit contenir une référence expresse aux enfants.

74. L'étude du Secrétaire général sur la violence contre les enfants, demandée par l'Assemblée générale est bien avancée. Des ONG du monde entier se sont engagées

à fournir un appui afin de faire de cette étude un succès, notamment par le biais de réseaux et de consultations sur le terrain. Les consultations sur les mutilations génitales féminines, tenues tout récemment à Addis-Abeba et au Caire, ont rassemblé des représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des universitaires et des chefs religieux, afin de mettre au point des initiatives en vue d'atteindre les objectifs d'« Un monde digne des enfants ».

75. En 2003, le monde a été témoin d'exemples atroces d'enfants utilisés dans les conflits en République démocratique du Congo et au Libéria et de nombreux cas de sévices sexuels commis contre des enfants. Il est clair que l'appel lancé à la session extraordinaire en vue d'accorder une place plus importante aux enfants dans les processus de consolidation de la paix doit être mis en lumière. Sous la direction de la Banque mondiale, le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion dans la région des Grands Lacs, en Afrique, a rassemblé des donateurs, des organismes des Nations Unies et sept pays affectés à l'appui de la démobilisation et de la réinsertion des combattants, avec des normes spécifiques concernant les enfants soldats. Ces normes visent à protéger la dignité des enfants, en particulier des filles, et à répondre à leurs besoins spécifiques.

76. Depuis la session extraordinaire, huit nouveaux pays ont établi des plans assortis de délais, visant à combattre les pires formes de travail des enfants, portant le nombre total de pays à 11. On a noté une intégration croissante des campagnes d'élimination du travail des enfants dans les efforts visant à assurer l'éducation pour tous, comme il ressort du Programme international pour l'abolition du travail des enfants. Le manque de données doit être examiné dans le cadre d'un projet de recherche interorganisations, « Understanding Children's Work », décrit au paragraphe 47 plus haut.

77. Un certain nombre de gouvernements ont conclu des accords pour lutter contre la traite transfrontière des enfants. Un mémorandum d'accord sur la coopération bilatérale en vue de réprimer la traite des enfants et des femmes et d'aider les victimes a été signé en mai 2003 par deux gouvernements en Asie. Plusieurs pays d'Amérique latine ont également engagé un débat à ce sujet.

78. Dans le cadre du suivi de l'Engagement régional et du Plan d'action sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle, adoptés par le Conseil de l'Europe en 2001, le Conseil a créé un groupe de spécialistes et, en collaboration avec l'UNICEF, lancé un processus en vue de la mise en place de centres de liaison pour l'élaboration de plans d'action nationaux. En 2003, des directives en vue de la protection des enfants victimes de la traite ont été élaborées et approuvées par les membres de l'Équipe spéciale sur la traite des êtres humains du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

D. Lutte contre le VIH/sida

79. Sur les 42 millions de personnes vivant actuellement avec le VIH/sida dans le monde, environ 3,1 millions ont moins de 15 ans. On estime en outre que 6 000 jeunes entre 15 et 24 ans sont infectés chaque jour et qu'à l'échelle mondiale, moins d'une personne sur cinq à haut risque d'infection a accès à des services de prévention de base. Les filles sont particulièrement vulnérables en raison de facteurs économiques, sociaux, culturels et physiologiques.

80. Sur les 103 pays ayant communiqué des renseignements sur la réalisation des objectifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, plus de 87 ont élaboré des politiques ou des stratégies visant à promouvoir l'information, l'éducation et la communication sur le VIH/sida et l'éducation en matière de santé procréative et d'hygiène sexuelle à l'intention des jeunes.

81. ONUSIDA, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS ont organisé une consultation technique globale en mars 2003, afin de mobiliser les services de santé prioritaires en vue de la réalisation des objectifs mondiaux sur les jeunes et le VIH/sida. Le résultat de la consultation renforcera les efforts déployés par les pays pour faire en sorte que les systèmes de santé puissent fournir des services aux jeunes.

82. Les pays intègrent également la préparation à la vie active dans l'acquisition de connaissances, afin de modifier les comportements. Quelques pays ont décrit les résultats positifs qu'ils avaient obtenus en intégrant l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle dans les programmes scolaires et montré les liens existant entre l'achèvement des programmes d'enseignement et la réduction du nombre des comportements à risque. Le PAM soutient cet effort en collaborant avec des partenaires pour faire en sorte que, d'ici à 2005, les deux tiers au moins de ses programmes d'alimentation scolaire contiennent un élément de prévention du VIH.

83. Des progrès considérables ont été faits dans l'élaboration de mesures relatives à la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PMTCT); quelque 88 pays ont mis au point des politiques et des stratégies à cet effet. On note également une amélioration en ce qui concerne l'accès universel aux médicaments antirétroviraux dans quelques pays. L'initiative PMTCT « Plus » – qui permettra aux mères séropositives et à leurs partenaires d'accéder à des antirétroviraux – constituera un point d'entrée essentiel pour les interventions en matière de soins et de soutien. Cette initiative est appuyée par une équipe spéciale interorganisations composée d'ONUSIDA, du FNUAP, de l'UNICEF, de l'OMS, de la Banque mondiale et d'autres partenaires. Le PAM s'efforce également de fournir, dans divers pays, un soutien nutritionnel aux femmes inscrites dans les programmes PMTCT « Plus ».

84. Quelque 17 pays ont adopté des mesures afin de répondre aux besoins spéciaux des orphelins et autres enfants vulnérables affectés par le VIH/sida et quatre autres mettent au point des mesures à cette fin. Trente-sept des pays qui ont communiqué des renseignements ont mis en place des mesures juridiques afin d'interdire la discrimination contre les populations vulnérables au VIH/sida. En septembre 2002, le système des Nations Unies et ses partenaires de la société civile ont convoqué un groupe de dirigeants africains afin de les aider à élaborer des politiques nationales visant à protéger les orphelins et les enfants rendus vulnérables par le VIH/sida. Dans quatre pays d'Afrique australe, la FAO, l'UNICEF, le PAM et d'autres organisations ont collaboré afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des enfants rendus orphelins par le VIH/sida. Une équipe spéciale interorganisations sur le VIH/sida et l'éducation, coordonnée par ONUSIDA et l'UNESCO, s'efforce de coordonner les actions menées au niveau des pays et d'obtenir la collaboration de ces derniers afin de faire en sorte que les écoles se mobilisent face à la pandémie.

IV. Aller de l'avant

85. La session extraordinaire ne retient plus guère l'attention, mais le travail réel de mise en oeuvre du Plan d'action d'« Un monde digne des enfants » ne fait que commencer. Les progrès réalisés jusqu'à présent représentent un bon départ, mais des difficultés considérables devront être surmontées. Toutes les parties concernées – les gouvernements, les parlementaires, la société civile, les ONG, les familles, les enfants et la communauté internationale – doivent réaffirmer leur engagement à l'égard des enfants et prendre des mesures concrètes afin de protéger et de respecter leurs droits.

86. Les pays qui ont élaboré des plans d'action nationaux ou le feront en tant qu'instruments visant à promouvoir et à poursuivre les engagements pris à la session extraordinaire devraient s'efforcer d'achever leur mise au point d'ici à la fin de 2003. Ceux qui ont choisi de recourir à d'autres mécanismes, comme les stratégies de lutte contre la pauvreté, les plans de développement nationaux, les approches sectorielles, devraient veiller à ce que ces plans et cadres reflètent de manière spécifique et claire les principaux objectifs et cibles d'« Un monde digne des enfants », afin de permettre le suivi périodique et l'examen ultérieur des progrès accomplis en faveur des enfants.

87. Les enseignements tirés du suivi du Sommet mondial pour les enfants dans les années 90 montrent que les plans d'action nationaux et autres mécanismes peuvent être efficaces à la fois en tant que processus et moyen de promouvoir les actions prioritaires en faveur des enfants. Ils peuvent contribuer à faire en sorte que les enfants reçoivent plus d'attention dans les programmes de développement nationaux et à établir et maintenir une attention prioritaire sur eux à travers les divers secteurs. Les plans d'action nationaux et infranationaux sont particulièrement efficaces s'ils sont établis et suivis par le biais de consensus, avec la participation du public et en association avec des partenariats. Il est donc impératif d'établir de vastes consensus et d'associer les organisations de la société civile, les ONG, les familles, les enfants et les jeunes en vue de leur participation active.

88. Comme il est indiqué dans « Un monde digne des enfants », les pays devraient également envisager de réexaminer et, si nécessaire, de modifier leurs dispositions juridiques, leurs politiques et leurs programmes relatifs aux enfants dans le cadre du processus de suivi.

89. Les consultations régionales ont joué un rôle important dans la préparation de la session extraordinaire. Les groupements régionaux d'États Membres continuent d'apporter une contribution utile à l'examen de la situation des enfants et des questions transfrontières, ainsi qu'à la diffusion d'informations et de données d'expérience.

90. Tous les pays devraient donner suite au consensus de Monterrey³ et augmenter les ressources allouées au développement. Les pays qui fournissent une aide publique au développement sont encouragés à examiner les priorités et orientations de leurs politiques et programmes d'aide à la lumière des objectifs d'« Un monde digne des enfants ». Outre une augmentation des ressources, la réalisation et la poursuite des objectifs énoncés à la session extraordinaire exigent aussi une amélioration de la gouvernance interne, une planification

participative et l'adoption de politiques économiques et sociales saines dans les pays en développement.

91. Tous les pays devraient envisager de mettre en place des institutions nationales appropriées pour la promotion et la protection des droits des enfants, ou de renforcer les structures existantes. À ce sujet, et comme il est envisagé dans le Plan d'action d'« Un monde digne des enfants », les pays souhaiteront peut-être renforcer les liens entre les mécanismes qu'ils ont déjà mis en place pour le suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant et les rapports à établir à ce sujet et le suivi de la session extraordinaire. Tous les pays devraient mettre en place des systèmes de contrôle, aux niveaux national et infranational pour évaluer les progrès réalisés vers les principaux objectifs relatifs aux enfants, ou renforcer les systèmes existants, et consolider leurs capacités nationales en matière de collecte, d'analyse et de ventilation des données par sexe, âge et autres facteurs pertinents. Tous les pays devraient procéder à un examen périodique des progrès accomplis aux niveaux national et infranational afin d'éliminer les obstacles et d'accélérer les progrès.

92. « Un monde digne des enfants » prie le Secrétaire général de rendre compte régulièrement à l'Assemblée générale des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Plan d'action adoptés à la session extraordinaire. Ce dernier propose de soumettre un rapport détaillé à l'Assemblée tous les cinq ans, c'est-à-dire en 2006, 2011 et 2016, tenant compte des examens des progrès réalisés qui auront été effectués aux niveaux national, régional et mondial. Le premier processus d'examen, qui aboutira au rapport de 2006, commencera sous peu. Les pays sont donc encouragés à examiner en détail les progrès accomplis en 2005 ou avant. Le système des Nations Unies demeure résolu à appuyer les efforts nationaux et les initiatives régionales, si nécessaire. En tant qu'organisme chef de file pour les enfants, l'UNICEF continuera de collaborer avec les gouvernements et d'autres partenaires des Nations Unies et partenaires internationaux, afin de collecter, d'établir et de diffuser des informations sur les progrès et expériences réalisés dans l'application de la Déclaration et du Plan d'action énoncés dans « Un monde digne des enfants ».

Notes

- ¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe.
- ² Ibid., résolution 2, annexe.
- ³ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.
- ⁴ The Lancet, vol. 361, 28 juin 2003.